

Consultation d'accompagnement parental

Pour qui ?

La consultation est dédiée aux parents ayant une difficulté de santé mentale ainsi qu'à leurs conjoints ou ex-conjoints avec lesquels ils partagent l'autorité parentale.

Pourquoi ?

Au fil des situations quotidiennes, tout parent invente, adapte et développe sa palette éducative, avec plus ou moins d'aisance et de bonheur, et parfois avec difficulté.¹

Quand on est confronté à une difficulté de santé mentale, on peut, en tant que parent, rencontrer des difficultés nécessitant un soutien particulier.

L'autre parent va devoir aussi composer avec la réalité de la maladie, ses effets sur la vie de la famille et sur le quotidien des enfants.

Dans quel but ?

- Prendre en compte les effets de sa maladie sur ses capacités à exercer son rôle parental.
- Trouver les mots pour parler de sa maladie à son(ses) enfant(s).
- Anticiper les périodes de fragilité et organiser l'accueil de son(ses) enfant(s) en cas d'hospitalisation.
- Se situer dans les relations avec les professionnels qui ont un rôle dans l'éducation (crèche, école, éducateurs, ...).
- Être orienté vers les appuis et ressources nécessaires.

« On dit parents fragiles. Je crois qu'il faudrait dire parents conscients de cette responsabilité-là. Quand on gagne en conscience, on gagne en altérité »

Laurence, vivant avec un trouble bipolaire (Extrait *Humeur liquide*, film de R. Viémont, 2016)

Comment ?

En individuel ou en couple

En présentiel ou en distanciel (*téléphone ou visio*)

Prise de rendez-vous : accompagnement-parental@unafam.org

01 53 06 30 43 (*standard de l'Unafam*)

Consultante : Hélène Davtian, Psychologue clinicienne PhD

¹ Quelle que soit leur situation, 43% des parents déclarent qu'ils perçoivent leur rôle comme difficile.
UNAF (2014) : http://www.unaf.fr/spip.php?article17356&var_mode=calcul



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES